

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE

T/COM.10/L.361  
8 avril 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION DE P. W. BLIGHT CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS  
TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE\*

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur  
du Conseil de tutelle)

3028 Orillia Street  
Victoria, B.C. V9A 1Y8  
Canada

Le 10 février 1986

S. Exc. M. Stephen Lewis  
Représentant permanent du Canada  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies  
New York, N.Y. 10017

Objet : Belau

Monsieur l'ambassadeur,

Je vous écris pour vous demander de prendre une position ferme sur le référendum qui doit avoir lieu bientôt sur la Constitution des Belau. La pression constante que font peser les Etats-Unis d'Amérique sur la population de ce territoire insulaire pour qu'elle se prononce dans un sens favorable aux Etats-Unis tourne la démocratie en dérision.

La population des Belau a confirmé et reconfirmé, à cinq reprises déjà, qu'elle rejetait la présence militaire américaine. De ce fait, cette toute dernière tentative de la faire changer d'avis devrait être examinée de très près par des observateurs des Nations Unies indépendants. J'espère que vous ajouterez la voix du Canada à celles qui soutiennent cette demande.

\* Copie reçue par le Président du Conseil de tutelle.

Ce faisant, j'espère aussi que vous ne ménagerez aucun effort pour faire mieux comprendre au grand public la façon dont le Gouvernement des Etats-Unis traite la population des Belau.

Veillez agréer, etc.

(Signé) P. W. BLIGHT

-----